

COMMUNE DE CERISY-LA-FORET

Nombre de membres			
du conseil municipal	en exercice	Présents	Pouvoirs
14	14	8	4
Votants	Pour	Contre	Abstention
13	13		

Délibération n° 2025-07-02/01	

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Date de convocation	Date d'affichage
01/02/2025	01/02/2025

Le sept février deux-mille vingt cinq, le conseil municipal de la Commune de Cerisy-la-Forêt s'est réuni, à vingt heures trente minutes, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Pierre LEDOUIT, Maire.
Etaient présents: Jean-Pierre LEDOUIT, Michel VAUDORNE, Laurence RICHARD, Gilbert BOUSSER, Gilles CAMBOURNAC, Françoise EUSTACHE, Anaïgue RENAUD, Nathalie THIBOUST, Xavier BOISSEL,

Pouvoir:/ Romain CHEVALLIER à Nathalie THIBOUST, Michel GOUPIL à Xavier BOISSEL, Severine ROUXEVILLE à Michel VAUDORNE, Elodie VAN-STEEN à Laurence RICHARD

Excusé : //

Absent : // Sylvie LENOIR

Secrétaire de séance : Nathalie THIBOUST

Objet : Tarif de la salle des fêtes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes pour les contrats signés à compter de ce jour :

MANIFESTATIONS	PUBLIC	TARIF
Location demi-journée : Vin d'honneur, Inhumation,...	Tous particuliers / associations extérieurs / entreprises	50.00 €
Location à la soirée (en semaine) de 17h00 à 09h00	Tous particuliers / associations extérieurs / entreprises	150.00 €
Location à la journée (en semaine) de 09h00 à 20h00	Tous particuliers / associations extérieurs / entreprises	150.00 €
Location week-end, jours fériés et fêtes de fin d'année du samedi (09h00 au lundi matin 09h00)	Particuliers Cerisy-la-Forêt	250.00 €
	Particuliers / Associations extérieures / entreprises	350.00 €
Manifestations associatives de Cerisy-la-Forêt pour repas, Belote, Loto...	Associations de Cerisy-la-Forêt : 1 location gratuite par an, puis locations suivantes	50.00 €
Animations sociales, sportives et culturelles de Cerisy-la-Forêt	Associations de Cerisy-la-Forêt	gratuit
Animations sociales, sportives et culturelles hors commune	Intervenants extérieurs à la commune	Forfait annuel de 100.00 €
Forfait ménage si non effectué	Tous particuliers/associations/Entreprises	100.00 €

Accusé de réception en préfecture
050-215001108-20250214-2025070201-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

Location de vaisselle : **Non**

Caution demandée : **500.00 €**

Caution fêtes de fin d'année : **1 000.00 €**

A noter, les jeux de balles et de ballons sont strictement interdits.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre LEDOUIT

